

RESULTATS DU VOTE DES RESOLUTIONS

I. – Compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Première résolution :

Approbation des comptes sociaux et consolidés et des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Deuxième résolution :

Affectation du résultat

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Troisième résolution :

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Quatrième résolution :

Nomination d'un nouvel administrateur

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Cinquième résolution :

Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Sixième résolution :

Pouvoirs pour les formalités

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

II. – Compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Septième résolution :

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Huitième résolution :

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Neuvième résolution :

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Dixième résolution :

Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Onzième résolution :

Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Douzième résolution :

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé

Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.

Treizième résolution :

Pouvoir pour les formalités

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes, représentées ou s'étant exprimées par correspondance.